



Bruxelles, le 24 octobre 2020

Concerne : Crise COVID, épisode II : refermeture.

Chers Membres et Chers Amis du B.R.Y.C.,

L'aggravation de la situation constatée actuellement en Belgique et en particulier à Bruxelles a entraîné le renforcement des mesures en cours par les autorités fédérales et la région bruxelloise.

Les conséquences pour notre club sont immédiates et sans équivoque : **toutes les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

Néanmoins, contrairement à la fermeture de ce début d'année, le port de plaisance reste accessible aux seuls membres, au personnel, aux résidents et aux artisans qui y travaillent en respectant les 6 règles d'or. Pour les visiteurs, la grille d'accès restera fermée par défaut.

La navigation sur les eaux intérieures reste autorisée dans le respect du protocole du SPF mobilité émis le 19 octobre dernier :

https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/protocol_pleziervaart_19oct_19nov2020.pdf

Les sessions de cours organisés par l'école de navigation se poursuivent en mode E-learning.

Les stages pratiques sont tous annulés et reportés à 2021, en ce et y compris les stages jeunes de l'école de voile légère.

Les événements festifs et traditionnels tels que le grand retour, la régates du canal, la régates des membres et la fête de Saint-Nicolas sont annulés. C'est avec grand regret que nous sommes contraints d'annuler cette fête des enfants cette année. Nous envisagerons d'organiser une grande manifestation pour les enfants à Pâques.

En ce qui concerne le réveillon de la Saint-Sylvestre, nous pouvons encore attendre jusqu'à la fin novembre pour prendre une décision, en fonction de la situation.

Pour rappel, les 6 règles d'or contre la Covid-19 :

1. Respectez les précautions d'hygiène
 2. Préférez les activités à l'extérieur
 3. Pensez aux personnes vulnérables
 4. Gardez une distance d'1,5 m avec les autres personnes
 5. Limitez vos contacts rapprochés
 6. Respectez les règles concernant les rassemblements
- Obligation du port du masque (couvrant le nez et la bouche) sur l'ensemble du territoire régional bruxellois donc sur l'ensemble des installations du BRYC ;
 - Contacts rapprochés : limitation à **1 contact par mois**. Un contact rapproché est un contact avec une personne à moins d'1m50 sans masque ;
 - Les rassemblements privés comme les réunions de famille ou entre amis seront limitées à un maximum de 4 personnes pendant 2 semaines, toujours les mêmes (enfant de moins de 12 ans non-compris).

Comme l'a rappelé notre premier ministre, il est de notre responsabilité individuelle à tous de faire preuve de rigueur et de persévérance dans le respect des mesures visant à éviter la propagation du virus.

En espérant pouvoir compter sur votre compréhension et votre bonne collaboration, nous restons à votre entière disposition et vous présentons nos très sincères salutations.

Soyez prudents, prenez soin de vous et des autres.



Yves Rammer
Vice-Commodore



Michel Clouwaert
Commodore